

Le 6 février 2018

Direction Action sociale gérontologique

Service de soins infirmiers à domicile

DGP/GG

Avis de vacance

**Service de Soins Infirmiers à Domicile
Aide-soignant(e) diplômé(e) d'Etat**

*Emploi à temps complet relevant du cadre d'emploi des auxiliaires de soins territoriaux
(catégorie C de la filière sanitaire et sociale)*

**Délai de rigueur au plus tard le :
Vendredi 2 mars 2018 inclus**

Au sein du Centre Communal d'Action Sociale, sous la responsabilité d'un chef de service, et d'une infirmière coordinatrice, il (elle) intervient au sein du Service de Soins Infirmier A Domicile (SSIAD) de 60 places à destination :

- de personnes de plus de 60 ans malades et/ou dépendants
- de personnes de moins de 60 ans handicapées ou atteintes de maladies chroniques invalidantes

MISSIONS :

- Dans le respect de son champ de compétences, l'aide soignant(e) contribue, en collaboration avec l'infirmière et sous sa responsabilité fonctionnelle, à la prise en charge des personnes suivies par le SSIAD.
- Il (elle) participe à des soins visant à répondre, dans le cadre du rôle propre de l'infirmière, aux besoins essentiels de la vie et à compenser partiellement ou totalement une diminution temporaire ou définitive de l'autonomie des patients.
- Il (elle) veillera toujours, dans le soin, à préserver, maintenir ou restaurer l'autonomie des personnes soignées.
- Il (elle) collabore à la mise en place du projet de soins et de vie de la personne soignée.
- Il (elle) participe à l'encadrement et à la formation des élèves Aide-soignants en stage dans la structure, et des aides à domicile pour les gestes touchant à l'hygiène et la sécurité des interventions.
- Il (elle) est force de proposition pour l'amélioration de la qualité des soins.

Centre Communal d'Action Sociale

111 avenue Ambroise Croizat, CS 50007

38401 Saint-Martin-d'Hères Cedex - Tél. 04 76 60 74 12

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à M. le Président du CCAS

Pour mener à bien ses missions :

- Il (elle) assure des soins aux patients en collaboration avec les infirmières et dans la limite des compétences issues de sa formation.
- Il (elle) met en œuvre avec l'infirmière le projet de soins des patients et veille à son respect.
- Il (elle) assure une transmission écrite, efficace et suivie des informations professionnelles sur les supports existants adaptés (dossiers de soins, cahier de bord, logiciels spécifiques,...) et participe régulièrement aux réunions d'informations, de coordination et d'organisation.
- Il (elle) assure si nécessaire une aide à la prise de traitement conformément au protocole en vigueur dans le service.
- Il (elle) s'assure, en cas d'intervention conjointe, d'une collaboration efficace avec les acteurs de l'aide à domicile.
- Il (elle) collabore à une gestion matérielle efficace :
 - Gestion quantitative et qualitative des stocks de matériels nécessaires aux soins.
 - Maintien en bon état des outils mis à disposition du service (véhicules de service, instruments de soins, téléphones, matériel informatique etc....).

Les missions et les activités pourront être amenées à évoluer en cas de besoin.

Dispositions pratiques :

Mise à disposition par le service de matériel de soins, de protection individuelle et de véhicules de service

Diplômes exigé pour exercer :

Diplôme Professionnel d'Aide Soignant
Permis B

Horaires et contraintes particulières :

Horaires des postes par roulement :
7H15– 14H15
8H30 -12H00 et 16H45 - 20H15
7H15 -12H15 et 13H45 - 15H45

Il (elle) sera amené(e) à travailler les week-ends et jours fériés par roulement.

Savoir :

Connaissance du public âgé et/ou porteur de handicap

Savoir-faire requis :

- Identifier les besoins fondamentaux, apprécier l'état de santé d'une personne ou d'un groupe, adapter sa réponse et évaluer la satisfaction du patient.
- Communiquer avec les patients ou leur entourage dans le cadre des interventions.
- Discerner le caractère urgent d'une situation de soins pour alerter.
- Utiliser les règles et protocoles d'hygiène lors des soins.

- Utiliser les techniques de manutention propres à préserver sa sécurité et celle des personnes soignées.
- Organiser son travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire.
- Transmettre son savoir professionnel aux stagiaires et aux nouveaux agents.

Savoir être requis :

- Sens du service public
- Rigueur et conscience professionnelle
- Organisation
- Aisance relationnelle
- Sens de la collaboration et du travail en équipe
- Respect du secret professionnel
- Ponctualité

Les agents du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux intéressés par cet emploi vront bien faire acte de candidature, sous couvert du responsable de service, à Monsieur le Président du CCAS,



Axelle CHALAMET
Directrice du CCAS

